liège hors de propos, sur une question où le gouvernement de l'Eglise se trouvait directement intéressé.

Relèverai-je, d'autre part, une communication du cardinal Merry del Val à M. Montagnini, où l'on voit que certain baril de fine champagne, que le destinataire suppose avoir été expédié à Rome par M. Piou, a été particulièrement agréé par le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, lequel suggère délicatement l'idée d'en envoyer un pareil au pape, qui en serait certainement très satisfait ?.. »

M. Ernest Judet, directeur de l' « Eclair », que nous avons questionné sur le passage de l'article du « Figaro » qui concerne son journal, nous a fait la réponse suivante :

« Il est en effet exact que M. Piou, dont la politique libérale a toutes mes sympathies, a participé pour une somme de 35.000 fr. dans la constitution du capital de l' « Eclair » qui est de 1 million 500.000 francs. Mais je me demande en quoi cela peut intéresser le public et même les politiciens, car la direction de l' « Eclair » reste indépendante entre mes mains, comme le prouve bien le fait que M. Berteaux possède encore 400 actions de l' « Eclair ».

Au sujet de M. Clemenceau, nous reproduisons l'analyse suivante du « Figaro » :

« M. Montagnini cite des personnages politiques qui souffriraient d'impécuniosité. M. Clemenceau lui-même aurait d'énormes besoins d'argent. Le prélat tient même de bonne source qu'on pourrait s'entendre avec lui. Seulement, ajoute-t-il « il faudrait y mettre une grosse somme ». Cette curieuse note est de l'année 1905. M. Clemenceau n'était encore que sénateur. Toutefois, il avait pris position très nettement, dans son journal l' « Aurore », en faveur de la séparation, bien qu'il ne la conçut pas, à beaucoup près, de la même manière que M. Briand. »

Le « Figaro » donne au sujet des négociations avec Rome, dont il a été question à diverses reprises, les renseignements qui suivent :

« Il appert du dossier que le gouvernement français a tenté de négocier, indirectement, autant qu'il l'a pu, avec le Vatican, après la rupture, mais que Pie X s'est constamment refusé à entrer en relations avec les envoyés secrets de la République. M. Montagnini signale les visites nombreuses à la nonciature du P. Maumus, qui prêchait la conciliation de la part de M. Bienvenu-Martin, quand ce dernier était ministre des cultes. « Très mauvais », M. Bienvenu-Martin, note ce prélat.

Au surplus, tous les ministres qui se sont succédé au pouvoir depuis la rupture se sont servis à Rome, comme d'une sorte d'ambassadeur, de Mgr Guthlin, ancien canoniste de l'ambassade française auprès du Vatican, et M. Montagnini souligne, à ce propos, que M. Guthlin émarge toujours pour 11.000 fr. par an au budget du ministère des affaires étrangères ».

LES ABBES DEPUTES

Signalons également l'incident relatif aux candidatures législatives de l'abbé Gayraud et de l'abbé Lemire :

« On se rappelle qu'à la veille des élections, une décision du pape interdit les candidatures ecclésiastiques. Mais MM. Gayraud et Lemire avaient des droits acquis. Ils pensèrent, à juste titre, que cette décision, contrairement à ce que l'on croyait à l'évêché de Quimper et à l'archevêché de Cambrai, ne les concernait pas. Dans les papiers saisis figure une dépêche du cardinal Merry del Val chargeant M. Montagnini de prévenir Cambrai et Quimper que les abbés Lemire et Gayraud, députés sortants d'Hazebrouck et de Brest, sont autorisés à se représenter.

Et toutefois M. Montagnini n'est tendre ni pour l'abbé Lemire, ni pour l'abbé Gayraud. Le carnet dit du premier qu'il est « considéré comme l'homme du gouvernement et qu'on voudrait le voir remplacé par le général X ou par M. Delassus ». Il s'agit là, évidemment, de Mgr Delassus, directeur de la « Semaine religieuse » de Cambrai, ennemi né de la critique biblique, des démocrates chrétiens, de l'américanisme et de toutes les formes de l'esprit moderne. Très connu pour son intransigeance, Mgr Delassus est, dans le Nord, le bras droit du parti ecclésiastique dont Mgr Monnier est le chef.

Mgr Montagnini note d'ailleurs que le cardinal Richard défend l'abbé Lemire et l'a défendu contre lui-même, parce que l' « abbé Lemire est un bon prêtre ».

Quant à l'abbé Gayraud, une notre du carnet lui reproche ses « gestes hâtifs à la tribune », et exprime le voeu qu' « il s'abstienne d'engager l'Eglise ».

M. ROUVIER ET LE NONCE

Le *Figaro* analyse en ces termes les notes du carnet de M. Montagnini qui concernent M. Rouvier :

« M. Rouvier avait parfaitement raison de protester que l'on ne trouverait dans les papiers saisis à la nonciature aucun document émanant de lui. Effectivement il n'y en a pas. Ce qu'il y a, par exemple, qui le concerne, ce sont des appréciations plutôt désobligeantes, et à l'appui desquelles il est vrai de dire qu'on n'apporte aucun commencement de preuve. M. Denys Cochin s'est porté maintes fois garant, dans des conversations avec M. Montagnini, des intentions loyales de M. Rouvier. M. Montagnini a contre l'ancien président du conseil une méfiance invincible, et même on voit bien qu'il trouve M. Denys Cochin un peu naïf de ne point partager ce sentiment. Le prélat note avec une complaisance très particulière que M. Rouvier, encore que n'étant pas favorable à la séparation, applique cependant, non sans dureté, la loi de 1905, et que quoique de tempérament modéré, il a fait soudainement barre à gauche, dans l'unique dessein de conserver son portefeuille.

Aucune trace de négociations nouées par M. Rouvier avec la cour de Rome. Il est d'ailleurs évident que M. Montagnini ne s'y serait pas prêté volontiers, le cas échéant, puisqu'il faisait de si persévérants efforts pour déconsidérer le ministre aux yeux du Vatican.

Une note contemporaine des derniers jours du ministère Rouvier est relative à une combinaison ministérielle possible Rouvier-Leygues-Millerand. M. Rouvier se serait engagé, selon M. Montagnini, qui invoque là encore, à tort ou à raison, le témoignage de M. Denys Cochin, à reprendre officiellement dès qu'il le pourra, les relations diplomatiques avec Rome. Et le prélat de s'étonner encore et de se plaindre que l'on puisse avoir la moindre confiance en M. Rouvier, qu'il dépeint comme disposé à tout sacrifier à ses ambitions politiques. »

M. DOUMER

Au sujet de M. Paul Doumer, le *Figaro* publie la note qui suit :

« Le carnet nous révèle que M. Doumer a fait hommage : 1. au pape, 2. au cardinal Merry del Val, du livre dont la presse s'est tant occupée : *Pour mes Fils*. Le cardinal Merry del Val donna mission à M. Montagnini de remercier l'auteur. Et M. Montagnini rapporte comment il s'est acquitté de cette mission et quel charmant accueil il a reçu. M. Doumer se déclare extrêmement touché. Il n'en faut pas davantage pour que le prélat fasse des voeux pour le succès de la candidature de M. Doumer à la présidence de la République. Aussi bien, il confie au carnet les résultats d'un pointage très sérieusement établi sur les chances des divers candidats, et ce pointage donne généreusement au concurrent de M. Fallières 40 voix de majorité. »

M. BERTEAUX

Une note du carnet de M. Montagnini concerne M. Berteaux :

M. Montagnini raconte une sorte de scène de famille dont les personnages sont, d'une part, M. Berteaux, de l'autre Mme Berteaux leur fille et leur fils, ceux-ci représentés comme des croyants, ne partageant aucune idées religieuses et politiques de leurs mari ou père, ayant avec lui de fréquentes discussions, et une fois, le menaçant de ne pas paraître à table s'il persistait à vouloir inviter certain membre de la famille du président en fonction. (Cette note remonte au ministère de M. Combes).

Nous avons soumis le récit du « Figaro » à M. Berteaux, qui nous a répondu en ces termes :

« Si toutes les notes de M. Montagnini sont aussi exactes que celle qui concerne ma famille, l'ancien nonce peut se vanter de s'être mis le doigt de Dieu dans l'oeil. Et il ne peut s'étonner que le pape, renseigné de la sorte, ait été le meilleur collaborateur de ceux qui, comme moi-même, désiraient la séparation de l'Eglise et de l'Etat ».

M. BARTHOU

Enfin, au sujet de M. Barthou, le «Figaro» publie ce qui suit :

« Le carnet mentionne une conversation de M. Barthou, rapportée à M. Montagnini, et dans laquelle l'ancien ministre aurait blâmé énergiquement la rupture avec Rome et déclaré que l'oeuvre d'un prochain ministère serait de « remettre un pont sur l'abîme ».

Et en somme, tous les hommes politiques qui ont voté la séparation et qui figurent dans le dossier Montagnini y apparaissent comme l'ayant faite à contre-coeur et dans l'espoir de quelque incident qui l'empêcherait d'aboutir ou de quelque éventuelle réparation du dommage qu'ils prévoyaient bien qu'elle ferait au pays ».

M. Barthou, à qui nous avons montré cette note, nous a fait cette courte déclaration :

« De tels ragots ne méritent même pas un démenti. Ils valent tout au plus un haussement d'épaules ou un éclat de rire. Au surplus, mon attitude à la Chambre, le discours que j'y ai prononcé en faveur de la séparation, aussi bien d'ailleurs que les déclarations catégoriques faites par moi dans le même sens, devant mes électeurs, en maintes circonstances, montrent suffisamment l'inexistence des propos que m'attribue la note que vous me montrez ».

LA CONFERENCE DE LA PAIX

Déclarations de M. de Martens, conseiller d'Etat russe.

Pétersbourg, 30 mars. — M. de Martens, membre permanent du conseil du ministère des affaires étrangères de Russie, est de retour de la mission dont son gouvernement l'avait chargé auprès des grandes puissances et dont l'objet était défini ainsi qu'il suit : échange de vues préliminaires sur un certain nombre de questions se rapportant à la deuxième conférence de la Haye.

M. de Martens a fait les déclarations suivantes :

« Le programme russe, déposé dès le mois de mars 1906, a été accepté en son entier par toutes les puissances sans exception ; mais la question du désarmement ou plutôt de la limitation des budgets militaires, question posée par l'Angleterre fait encore l'objet de négociations diplomatiques. Que ces négociations aboutissent au résultat que tous désirent, à savoir à la réunion prochaine, dès le début de juin, de la conférence de la paix, j'en ai le très ferme espoir ; car je me refuse à imaginer qu'une puissance se rencontre qui, délibérément, veuille le fiasco de la conférence. Or, il n'y a pas à se dissimuler que l'échec des négociations en cours entraînerait l'échec certain de la conférence elle-même.

La France sera représentée par M. Léon Bourgeois, M. Decrais, M. Renault, M. d'Estournelles de Constant ; l'Allemagne, par le baron Marschall von Biberstein, ambassadeur à Constantinople ; l'Italie, par le comte Tornielli ; l'Autriche, par le baron Merey, qui, déjà, fut plénipotentiaire à la première conférence ; l'Espagne, par MM. Moret et Dato, tous deux anciens ministres des affaires étrangères. Les Etats-Unis enverront M. Choate, leur ancien ambassadeur à Londres et le général Porter. Le plénipotentiaire japonais n'est pas désigné encore ; mais nous croyons savoir qu'il sera fait choix d'une personnalité militaire connue.

L'Angleterre, enfin, sera représentée par sir Arthur Nicolson, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et le nom seul de sir Arthur en dit plus long que de longs éloges. La Russie a choisi elle-même comme plénipotentiaires, M. Nélidow, ambassadeur à Paris, et le conseiller de Martens.

Ce n'est pas tout : Aux plénipotentiaires seront attachés, en qualité de délégués techniques, des officiers des armées de terre et de mer ».

Ajoutons, pour compléter les déclarations de M. de Martens, que les difficultés qui peuvent survenir viennent de l'Allemagne qui demande le retrait de la proposition anglaise sur la limitation des armements.

Si les Allemands maintiennent et font triompher leur exigence, les Anglais se retireront ; les Américains, à n'en pas douter, feront comme eux ; mais, si les deux plus grandes puissances maritimes de l'ancien et du nouveau monde se retirent, la conférence elle même est acculée à une situation presque ridicule : c'est le « fiasco ».

Que si, au contraire, la proposition anglaise est décidément incorporée au programme définitif de la conférence, n'est-il pas à craindre que les Allemands se retirent eux-mêmes ? Et de nouveau, pour la conférence, c'est le « fiasco ».

En résumé, Londres et Berlin n'ont pas encore trouvé à l'heure actuelle la formule qui doit les mettre d'accord. On espère encore que les deux gouvernements y arriveront.

DEPLACEMENTS MINISTÉRIELS

Paris, 30 mars. — Plusieurs ministres ont déjà quitté Paris, à l'occasion des vacances de Pâques.

M. Ruau est parti le premier, mercredi dernier, allant à Fréjus, d'où il se rendra à Marseille, chez son frère et ensuite à Toulouse.

Briand est parti hier, en cachant avec soin sa destination, car il veut surtout se reposer.

Viviani est allé dans le Midi achever de se remettre de sa grippe.

M. Simyan a quitté Paris ce matin, se rendant en Saône-et-Loire. Il présidera, dans huit jours, un grand banquet à Cluny.

M. Caillaux partira ce soir ou demain pour la Sarthe.

Seuls, MM. Clemenceau, Pichon, Picquart et Chéron restent à Paris jusqu'à nouvel ordre, en raison des événements du Maroc.

Le Droit Syndical

Les Syndicats de fonctionnaires. — Ordre du jour du syndicat des instituteurs réunis en Congrès à Nantes. — Un manifeste pour le droit syndical.

Paris, 30 mars. — Au cours de la seconde réunion du Congrès de la Fédération nationale des Syndicats d'instituteurs à Nantes, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Le Congrès de la Fédération nationale des Syndicats d'instituteurs considérant que la Confédération générale du Travail est l'expression vivante et agissante de la solidarité prolétarienne ; qu'elle est actuellement le trait d'union indispensable entre toutes les organisations syndicales ; qu'aucune organisation consciente de ses devoirs de solidarité ne doit rester en dehors de la Confédération générale du Travail ;

Considérant d'autre part que les instituteurs salariés de l'Etat ont, comme tous les autres salariés, des revendications à présenter à leur employeur, l'Etat-patron ; qu'ils ne sauraient confirmer la thèse gouvernementale qui dresse une barrière entre le salariat administratif et le salariat de l'industrie privée ; qu'en adhérant à la Confédération générale du Travail, ils accomplissent leur devoir de solidarité ouvrière et restent libres de leurs méthodes et de leur tactique ; que les syndicats ouvriers ont en toute occasion appuyé et encouragé les revendications des salariés de l'Etat ;

Considérant enfin que les syndicats d'instituteurs sont déjà rattachés à la Confédération générale du Travail par leur adhésion à leurs Unions de Syndicats ou Bourses du Travail ;

Déclare adhérer à la Confédération générale du Travail.

D'autre part, le comité de défense du droit syndical des fonctionnaires de l'Etat s'est réuni à l'hôtel des Sociétés savantes pour protester contre le projet de M. Guyot-Dessaigne. »

Deux mille affiches vertes, du format double colombier, ont été placardées cette nuit dans Paris par les soins du comité central pour la défense du droit syndical des salariés de l'Etat. Ce comité agit au nom des Associations suivantes :

« Travailleurs de la marine, travailleurs municipaux, Fédérations des tabacs, des allumettiers et des Syndicats d'instituteurs, Syndicats des sous-agents, des ouvriers et de la main-d'oeuvre des postes et télégraphes, des monnaies et médailles. Association générale des agents des postes, Association des jeunes facteurs, Syndicat du Mont-de-Piété, agents des lycées, Association des employés, des ministères et des gardiens de prison, répétiteurs, Union générale des douanes. »

L'affiche contient, sous forme de « Lettre ouverte » au président du Conseil, une protestation contre le projet sur le statut des fonctionnaires. Voici les passages essentiels de ce document :

« Le Comité central pour la défense du droit syndical des salariés de l'Etat, des départements, des communes et des services publics, « a décidé dans sa séance du 22 mars de rejeter entièrement le projet du gouvernement sur le statut des fonctionnaires et de continuer la lutte pour l'obtention intégrale de la loi de 1884 sur les Syndicats.

Les salariés de l'Etat qui auraient quelque doute sur la nature du projet gouvernemental, sur les mobiles qui ont déterminé la commission ministérielle, pourront lire avec profit le « Petit Parisien » du 16 mars dernier.

Le grand organe de la démocratie donne, en effet, avec une précision parfaite la caractéristique du nouveau statut que le gouvernement de MM. Clémenceau, Briand et Viviani veut nous imposer.

On nous enlève le droit de grève parce que, suivant le « Petit Parisien », tout fonctionnaire a conclu un contrat qui lui assure une retraite à la fin de sa carrière, en échange de son engagement à concourir aux services publics. Il ne peut songer, à aucun moment, à arrêter par une grève la marche de la machine gouvernementale. « Sa situation privilégiée sur certains points implique l'aliénation totale de sa liberté soumise à des restrictions.

Quant à l'idée maîtresse du projet de loi, observe le « Petit Parisien », la voici :

Le Cabinet maintient le mur qui existe actuellement entre les Syndicats ouvriers et les Associations de fonctionnaires. Il ne veut pas admettre que l'on puisse occuper un emploi public et sortir de son rôle officiel, en entrant dans une Bourse du Travail où les conditions de l'organisation sociale sont souvent débattues. »

Voilà qui est net, d'une clarté parfaite.

Or, notre droit (syndical) est formel. Pour nous, en effet, l'idée de contrat est exclusive de celle d'autorité et de gouvernement. Nous ne sommes pas des délégués du pouvoir central, des agents de la force répressive et policière, mais des travailleurs, des producteurs ordinaires et nous voulons être traités comme tels.

Vous nous parlez politique, raison d'Etat, Monsieur le *Président du Conseil* ! Nous vous parlons industrie. Pour nous, l'Etat est un patron comme un autre. Il doit y avoir entre nous et lui simple échange de services et rien de plus. Il nous paie un salaire, nous lui vendons notre travail ; mais nous voulons garder notre liberté, notre indépendance, rester maîtres de notre force de travail, notre unique, notre seule propriété.

M. le président du Conseil, votre contrat n'est qu'une spoliation systématique, puisqu'il implique notre déchéance économique et morale, notre asservissement ! »

La « Lettre ouverte » affirme le droit absolu pour les Associations de fonctionnaires d'entrer dans les Bourses du Travail et de fraterniser avec tout le prolétariat. Les signataires se déclarent résolus à combattre à outrance la routine, le parasitisme, le favoritisme, l'intrusion de la politique dans les services publics. Enfin, ils prétendent qu'en réclamant les libertés syndicales, les salariés de l'Etat ne poursuivent qu'un but : la substitution à l'anarchie administrative actuelle d'une organisation plus rationnelle et plus parfaite des services publics.

L'affiche conclut ainsi :

« Monsieur le président du Conseil, dans un de vos discours prononcés au Sénat, le 17 novembre 1903, vous disiez :

« L'Etat a une longue histoire toute de meurtre et de sang. Tous les crimes qui se sont accomplis dans le monde, les massacres, les guerres, les manquements à la foi jurée, les bûchers, les tortures, tout a été justifié par l'intérêt de l'Etat, par la raison d'Etat. L'Etat a une longue histoire, elle est toute de sang. »

Vous le savez mieux que personne : l'essence de l'Etat est immuable !

Quant à nous, travailleurs, nous lutterons contre le « Moloch insatiable », contre le « Monstre tyrannique et sanguinaire ». Nous lutterons pour le droit qui est l'attribut essentiel de la personnalité humaine. »

L'entrevue de Rapallo

M. TITTONI ET LE CHANCELIER BULOW

Rome, 30 mars. — M. Tittoni est parti ce matin de Santa-Severa pour Rapallo.

L'officieuse « Tribuna », à propos de l'entrevue de Rapallo et des bruits répandus à son sujet, dit pouvoir assurer que les deux gouvernements d'Italie et d'Allemagne considèrent avec la même tranquillité les événements du Maroc.

En ce qui concerne la question de la diminution des armements, la « Tribuna » rappelle les déclarations faites par M. Tittoni, le 14 juin 1906 à la Chambre d'après lesquelles l'Italie ne pouvait voir qu'avec satisfaction l'attitude de sir Edward Grey à cet égard et qu'elle aurait donné à ses délégués à la conférence de la Haye, des instructions pour appuyer et seconder l'initiative anglaise.

Le « Secolo » de Milan, constate que la rencontre du prince de Bulow et de M. Tittoni se produit au son des cloches de Pâques, fête de la pacification, et il espère que les diplomates ne l'oublieront pas. « Le peuple italien, dit-il, repousse l'augmentation des armements et, à la conférence de la Haye, l'Italie doit appuyer l'Angleterre. M. Tittoni ne doit pas compromettre l'avenir pour ce qui reste de la Triple-Alliance qui a perdu aujourd'hui forme et couleur et attend seulement sa fin ».

La Révolution en Russie

Vers l'isolement

Pétersbourg, 30 mars. — L'accord de M. Stolypine avec la majorité de la Douma n'a pas duré longtemps. — La demande de M. Stolypine de conserver les conseils de guerre de campagne a été rejetée par une majorité écrasante et le projet de loi relatif à l'abrogation de ces tribunaux de terreur blanche a été renvoyé à une Commission parlementaire.

Les cadets qu'on a voulu déjà présenter comme étant un parti gouvernemental étaient les promoteurs du projet en question et ils surent faire adhérer à leur motion tous les partis de la Douma, même les octobristes. Le premier ministre n'a trouvé d'appui que dans l'extrême-droite monarchiste. La parenté indissoluble entre cette dernière et le ministère actuel se révèle encore une fois avec une clarté éblouissante.

Au cours de son discours en faveur du maintien des conseils de guerre de campagne, M. Stolypine a promis de n'y recourir qu'en cas d'une extrême nécessité. En face de cette promesse du chef du gouvernement, l'obstination de la Douma pourrait paraître outrée. Mais sa décision ne démontre qu'une chose, c'est que les représentants du peuple n'ont plus de confiance dans les paroles du premier ministre et se sont habitués à le juger d'après ses actes.

Malheureusement, les actes de M. Stolypine ne sont pas de nature à inspirer confiance dans sa promesse. Voilà déjà trois semaines que la Douma est convoquée et les conseils de guerre de campagne continuent à fonctionner sans ralentir leur lugubre activité. Que de fois déjà les députés sont allés voir M. Stolypine pour lui demander de surseoir à un arrêt de mort prononcé par les tribunaux militaires ; on leur répondait toujours par des promesses qui n'ont jamais été exécutées. Combien d'innocents furent déjà exécutés malgré tous les efforts des députés pour les sauver. Est-il étonnant que la majorité de la Douma n'ait plus confiance en M. Stolypine ?

Et ce ne sont pas les seuls partis de gauche qui se montrent animés d'un sentiment pareil, mais aussi ceux de droite, notamment, les octobristes. En pratiquant les tendances de l'ancien régime, M. Stolypine s'isole de plus en plus sur la scène politique de la Russie.

Faits Divers

HORS REGION

Une mère qui assomme sa fille

Lyon, 30 mars. — Une femme nommée Pathery, âgée de 30 ans qui vivait maritalement avec un nommé Blancheton a, au cours d'une crise alcoolique, assommé sa fillette Angèle, âgée de 3 ans et demi. Elle est ensuite sortie de la chambre qu'elle occupait 62, rue Rabelais, portant sa seconde fille, un bébé d'un an.

A 11 heures, ce matin, on la ramassait ivre dans le ruisseau.

C'est en venant pour vérifier l'adresse donnée par l'ivrognesse, qu'un brigadier de police a découvert le crime.

Le corps de la fillette est criblé de blessures anciennes ou récentes.

Drame dans un Hospice

Béziers, 30 mars. — Hier matin, vers six heures trente, un terrible drame sanglant s'est déroulé à l'hospice de Mèze.

Profitant de l'absence de la Soeur directrice et de ce que tous les hospitalisés étaient encore au lit, le nommé Thibéry Nicolas, âgé de soixante-huit ans environ, s'étant tout doucement levé, s'est rendu dans la buanderie de l'hospice, où il s'est muni d'un lourd marteau, et, revenant ensuite dans la chambre des malades, s'en est servi pour assommer deux de ses camarades.

Le meurtrier tenta de se suicider, il y a quelque temps, sous prétexte qu'il n'avait pas de moyens d'existence. De ce fait, il fut mis comme pensionnaire à l'hospice de Mèze où se trouvaient Jean-Marie, dit Galibert, âgé de soixante-cinq ans, et Jean-Marius Thomas, âgé de soixante-quatorze ans. Celui-ci, brave et joyeux vieillard, taquinait, de concert avec Galibert, Thibéry au sujet d'une pensionnaire malade et hystérique. Thibéry résolut de se venger.

Donc, hier matin, à 6 h. 30, les soeurs gardes-malades étant à la messe, il se leva sans bruit : il attendit qu'un autre vieillard, Combes, fût levé, et alla à la buanderie, au rez-de-chaussée, enjamba une barrière, prit un gros marteau d'au moins trois kilos et rentra dans le dortoir. Puis, se plaçant entre les deux lits, il frappa à bras raccourcis sur la tête des pauvres malades endormis.

Son crime accompli, il voulut aller se précipiter par la fenêtre d'un appartement voisin. Il y trouva Combes qui s'y chauffait et qui voulut l'empêcher de sauter. Le criminel le menaça alors de le tuer et, lui jetant son portemonnaie contenant 10 fr. 10, il se précipita de la fenêtre, haute de 4 m. 50, et réussit à tomber sans se blesser.

Pendant ce temps, une soeur qui était restée pour surveiller, mais qui se trouvait à ce moment au premier étage, entendant les cris déchirants des victimes, descendit, et toute bouleversée, s'en fut prévenir M. le docteur Moulin.

Les blessures reçues par les deux victimes sont très graves, surtout celles de Thomas, qui a la tête fortement contusionnée. On craint beaucoup pour lui une issue fatale. M. Lacroix, commissaire de police, et le maréchal des logis de gendarmerie, appelés, ont fait une enquête. L'assassin, geignant, restait toujours allongé à l'endroit où il était tombé. On l'a transporté dans une chambre à part, où il garde le mutisme le plus absolu. Il n'a que le péroné gauche démis ; il feint d'avoir des douleurs internes. Il sera transféré à Montpellier dans la journée de demain.

Informations

REGIONALES

La Situation Municipale à Denain

Nous avons signalé, hier, qu'une crise municipale venait d'éclater à Denain, plusieurs conseillers ayant cru devoir donner leur démission.

Comme nous l'avions pressenti, il s'agit, en cette affaire, de querelles d'ordre beaucoup plus personnel que politique et, d'après les nouveaux renseignements qui nous sont parvenus, il semble bien que, dans les deux camps, ont ait également manqué de sagesse et de mesure.

Nous n'entrerons pas dans le détail du conflit. Mais les adversaires d'aujourd'hui, qui collaboraient encore hier ensemble, nous permettront une très modeste question :

— A quoi peuvent aboutir leurs querelles intestines sinon à servir les intérêts de leurs communs adversaires?

Or ce n'est certainement pas un pareil but que les uns et les autres cherchent. Ils l'obtiendront cependant s'ils continuent à s'enfermer dans une intransigeance systématique.

Ne serait-il pas plus simple de soumettre les différends qui les divisent au Comité fédéral ou à un arbitrage ? Nous sommes surpris qu'aucun d'eux n'y ait songé, avant d'en appeler, comme on l'a fait, à l'opinion publique, par voie d'affiches.

Mais il est temps encore de se ressaisir et nous adjurons les socialistes denaisiens de placer l'intérêt de la cause qu'ils défendent au-dessus des rancunes individuelles. Dans les statuts mêmes du parti socialiste, — de leur parti, — ils trouveront la voie qu'il faut suivre pour dissiper les nuages ou rétablir l'harmonie entre camarades d'une égale bonne foi.

Quant à nous, soucieux par dessus tout d'éviter de donner prise à nos adversaires, on comprendra que nous soyons attristés par des querelles dont les conséquences pourraient nuire à l'action socialiste régionale.

Nous adjurons donc publiquement nos amis de Denain à réfléchir avant de s'engager plus avant dans la voie où ils sont entrés et où les poussent les ennemis de la classe ouvrière.

Qu'ils n'oublient d'ailleurs pas qu'ils sont comptables du prolétariat organisé et qu'ils seraient inexcusables de l'oublier plus longtemps.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Démission de M. Jean Trystram de la Chambre de Commerce de Dunkerque

Dans une réunion de la Chambre de commerce qui a eu lieu hier après-midi, M. Jean Trystram, sénateur, a donné sa démission de président de la Chambre de commerce.

La démission de M. Jean Trystram a pour cause son état de santé ; depuis quelque temps M. Jean Trystram est atteint de la cataracte ; sous peu une opération sera nécessaire.

Les membres de la Chambre de commerce ont voté à l'unanimité les regrets que leur inspire la décision prise par leur président.

Il sera procédé ultérieurement à l'élection de son successeur.

On parle de M. Herbart, qui a déjà présidé pendant plusieurs années la Chambre de commerce et qui aurait accepté sur les instances de ses amis de reprendre le poste qu'il avait abandonné.

La Grève des Chantiers de France A DUNKERQUE

La direction des Chantiers de France a fait afficher hier matin un avis invitant les ouvriers à venir toucher samedi, ainsi qu'il est procédé en temps ordinaire, les salaires qui leur sont dûs.

L'avis indique également que les feux seront éteints jusqu'à mercredi.

Dans une réunion qu'ils ont tenue à la

FEUILLETON DU 31 MARS. — N. 81.

MEMOIRES D'UN MEDECIN

LE COLLIER DE LA REINE

par Alexandre DUMAS

XXXIX

Un alibi

— Soit, répondit la reine, mais je n'y ai point fait ce que dit le pamphlet. Et puis, on m'a vue à l'Opéra, et là je n'y étais point.

Elle réfléchit ; puis tout à coup et vivement :

— Oh ! s'écria-t-elle, je tiens la vérité.

— La vérité ? balbutia la comtesse.

— Oh ! tant mieux, dit Andrée.

— Qu'on fasse venir M. de Crosne, interrompit joyeusement la reine à Mme de Misery qui entra.

XL

Monsieur de Crosne

M. de Crosne, qui était un homme fort poli, se trouvait on ne peut plus embarrassé depuis l'explication du roi et de la reine.

Ce n'est pas une médiocre difficulté que la parfaite connaissance de tous les secrets d'une femme, surtout quand cette femme est la reine, et qu'on a mission de prendre les intérêts d'une couronne et le soin d'une renommée.

M. de Crosne sentit qu'il allait porter tout le poids d'une colère de femme et d'une indignation de reine ; mais il s'était courageusement retranché dans son devoir, et son urbanité bien connue devait lui servir de cuirasse pour amortir les premiers coups.

Il entra paisiblement, le sourire sur les lèvres.

La reine, elle, ne souriait pas.

— Voyons, monsieur de Crosne, dit-elle, à notre tour de nous expliquer.

— Je suis aux ordres de Votre Majesté.

— Vous devez savoir la cause de tout ce qui m'arrive, monsieur le lieutenant de police !

M. de Crosne regarda autour de lui d'un air un peu effaré.

— Ne vous inquiétez pas, poursuivit la reine ; vous connaissez parfaitement ces deux dames : vous connaissez tout le monde, vous.

— A peu près, dit le magistrat ; je connais les personnes, je connais les effets, mais je ne connais pas la cause de ce dont parle Votre Majesté.

— J'aurai donc le déplaisir de vous l'apprendre, répliqua la reine, dépitée de cette tranquillité du lieutenant de police. Il est bien évident que je pourrais vous donner mon secret, comme on donne ses secrets, à voix basse ou à l'écart ; mais j'en suis venue, monsieur, à toujours rechercher le grand jour et la pleine voix. Eh bien ! j'attribue les effets, vous nommez cela ainsi, les effets dont je me plains, à la mauvaise conduite d'une personne qui me ressemble, et qui se donne en spectacle partout où vous croyez me voir, vous, monsieur, ou vos agents.

— Une ressemblance ! s'écria M. de Crosne, trop occupé de soutenir l'attaque de la reine pour remarquer le trouble passager de Jeanne et l'exclamation d'Andrée.

— Est-ce que vous trouveriez cette supposition impossible, monsieur le lieutenant de police ? Est-ce que vous aimeriez mieux croire que je me trompe ou que je vous trompe ?

— Madame, je ne dis pas cela ; mais, quelle que soit la ressemblance entre toute femme et Votre Majesté, il y a une telle différence que nul regard exercé ne pourra s'y tromper.

— On peut s'y tromper, monsieur, puisque l'on s'y trompe.

— Et j'en fournirais un exemple à Votre Majesté, dit Andrée.

— Ah !...

— Lorsque nous habitions Taverney-Maison-Rouge, avec mon père, nous avions une fille de service qui, par une étrange bizarrerie...

— Me ressemblait !

— Oh ! Votre Majesté, c'était à s'y méprendre.

— Et cette fille, qu'est-elle devenue ?

— Nous ne savions pas encore à quel point l'esprit de Sa Majesté est généreux, élevé, supérieur ; mon père craignit que cette ressemblance déplût à la reine, et, quand nous étions à Trianon, nous cachions cette fille aux yeux de toute la cour.

— Vous voyez bien, monsieur de Crosne. Ah ! ah ! cela vous intéresse.

— Beaucoup, madame.

— Ensuite, ma chère Andrée.

— Eh bien ! madame, cette fille, qui était un esprit remuant, ambitieux, s'ennuya d'être ainsi sequestrée ; elle fit une mauvaise connaissance sans doute, et un soir, à mon coucher, je fus surprise de ne la plus voir. On la chercha. Rien. Elle avait disparu.

— Elle vous avait bien un peu volé quelque chose, ma Sosie ?

— Non, madame, je ne possédais rien.

Jeanne avait écouté ce colloque avec une attention facile à comprendre.

— Ainsi, vous ne saviez pas tout cela, monsieur de Crosne ? demanda la reine.

— Non, madame.

— Ainsi, il existe une femme dont la ressemblance avec moi est frappante, et vous ne le savez pas ! Ainsi, un événement de cette importance se produit dans le royaume et y cause de graves désordres, et vous n'êtes pas le premier instruit de cet événement ? Alons, avouons-le, monsieur, la police est bien mal faite.

— Mais, répondit le magistrat, je vous assure que non, madame. Libre au vulgaire d'élever les fonctions du lieutenant de police jusqu'à la hauteur des fonctions d'un Dieu. Mais Votre Majesté, qui siège bien au-dessus de moi dans cet Olympe terrestre, sait bien que les magistrats du roi ne sont que des hommes ; je ne commande pas aux événements, moi. Il y en a de si étranges, que l'intelligence humaine suffit à peine à les comprendre.

— Monsieur, quand un homme a reçu tous les pouvoirs possibles pour pénétrer jusque dans les pensées de ses semblables ; quand avec des agents il paie des espions ; quand avec des espions, il peut noter jusqu'aux gestes que je faisais devant mon miroir, si cet homme n'est pas le maître des événements...

— Madame, quand Votre Majesté a passé la nuit hors de son appartement, je l'ai su. Ma police était-elle bien faite ? Oui, n'est-ce pas ? Ce jour-là, Votre Majesté était allée chez madame, que voici, rue Saint-Claude, au Marais. Cela ne me regarde pas. Lorsque vous avez paru au baquet de Mesmer avec Mme de Lamballe, vous y êtes bien allée, je crois ; ma police a été bien faite, puisque les agents vous ont vue. Quand vous êtes allée à l'Opéra...

La reine dressa vivement la tête.

— Laissez-moi dire, madame. Je dis vous, comme M. le comte d'Artois a dit vous. Si le beau-frère se méprend aux traits de sa soeur, à plus forte raison se méprendra un agent qui touche un petit écu par jour. L'agent a cru vous voir, il l'a dit. Ma police était encore bien faite ce jour-là. Direz-vous aussi, madame, que mes agents n'ont pas bien suivi cette affaire du gazetier Reteau, si bien étrillé par M. de Charny ?

— Par M. de Charny ! s'écrièrent à la fois Andrée et la reine.

— L'événement n'est pas vieux, madame, et les coups de canne sont encore chauds sur les épaules du gazetier. Voilà une de ces aventures qui faisaient le triomphe de M. de Sartines, mon prédécesseur, alors qu'il les contait si spirituellement au feu roi ou à la favorite.

— M. de Charny s'est commis avec ce misérable !

— Je ne l'ai su que par ma police, si calomniée, madame, et vous m'avouerez qu'il a fallu quelque intelligence à cette police pour découvrir le duel qui a suivi cette affaire.

— Un duel de M. de Charny ! M. de Charny s'est battu ! s'écria la reine.

— Avec le gazetier ? dit ardemment Andrée.

— Oh ! non, mesdames ; le gazetier tant battu n'aurait pas donné à M. de Charny le coup d'épée qui l'a fait se trouver mal dans votre antichambre.

— Blessé ! il est blessé ! s'écria la reine. Blessé ! mais quand cela ? mais comment ? Vous vous trompez, monsieur de Crosne.

— Oh ! mais, dit Andrée, j'ai bien vu, moi, assez souvent en défaut pour m'accorder cette fois que je n'y suis pas.

— Tout à l'heure, il était ici.

— Je le sais bien.

— Oh ! mais, dit Andrée, j'ai bien vu, moi, qu'il souffrait.

Et ces mots, elle les prononça de telle façon que la reine en découvrit l'hostilité, et se retourna vivement.

Le regard de la reine fut une riposte qu'Andrée soutint avec énergie.

— Que dites-vous ? fit Marie-Antoinette ; vous avez remarqué que M. de Charny souffrait, et vous ne l'avez pas dit !

Andrée ne répondit pas. Jeanne voulut venir au secours de la favorite, dont il fallait se faire une amie.

— Moi aussi, reprit-elle, j'ai cru m'apercevoir que M. de Charny se soutenait difficilement pendant tout le temps que Sa Majesté lui faisait l'honneur de lui parler.

— Difficilement, oui, dit la fière Andrée, qui ne remercia pas même la comtesse avec un regard.

M. de Crosne, lui qu'on interrogeait, savourait à l'aise ses observations sur les trois femmes, dont pas une, Jeanne exceptée, ne se doutait qu'elle posait devant un lieutenant de police.

Enfin la reine reprit :

— Monsieur, avec qui et pourquoi M. de Charny s'est-il battu ?

Pendant ce temps, Andrée put reprendre contenance.

— Avec un gentilhomme qui... Mais, mon Dieu ! madame, c'est bien inutile à présent... Les deux adversaires sont en fort bonne intelligence à l'heure qu'il est, puisque tout présentement ils causaient ensemble devant Votre Majesté.

(A suivre).